

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 46 Français 2			
Code	PEIM2B46PP	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Raphaël VANTOMME (raphael.vantomme@helha.be) David GORET (david.goret@helha.be) HELHa Campus Mons Marie-Françoise DESCHAMPS (deschampsfmf@helha.be) HELHa Gosselies Brigitte BRION (brigitte.brion@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Marie DUMONT (marie.dumont@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours vise à préparer l'étudiant, d'un point de vue théorique et didactique, à aborder l'étude du français avec ses futurs élèves du primaire.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**

- 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
- 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'U.E, l'étudiant sera capable de décrire, d'expliquer, d'expérimenter et d'argumenter des dispositifs didactiques.

Au terme de l'U.E, l'étudiant prouvera la maîtrise des savoirs linguistiques, littéraires et méthodologiques nécessaires à l'enseignement en école primaire.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEIM2B46PPA Français

75 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEIM2B46PPA Français

50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

Bachelier : instituteur primaire

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
 Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Français			
Code	22_PEIM2B46PPA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	75 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marie DUMONT (marie.dumont@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'unité d'enseignement vise à développer les compétences suivantes :

4. Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover;

4.1. Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle;

5. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement;

5.1. Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde;

5.2. S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques;

5.3. Mettre en œuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées;

5.4. Établir des liens entre les différents savoirs (y compris les référentiels et programmes) pour construire une action réfléchie.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- L'étudiant développe ses connaissances didactiques autour du savoir écrire (ateliers d'écriture, donner le goût de l'écrit, la question de l'orthographe...) et du savoir parler.
- L'étudiant approfondit ses acquis en littérature de jeunesse par le biais de diverses lectures.
- L'étudiant mène une réflexion didactique sur le référentiel et le programme en application dans les classes primaires.
- Divers sujets traitant des besoins spécifiques des élèves sont abordés en fonction des observations menées en stage.
- L'étudiant enrichit ses connaissances grammaticales (révisions sur les classes et fonctions ; procédés de jonction de phrase).

L'enseignant s'octroie le droit d'ajouter et/ou supprimer des concepts en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Alternance de lectures, de travaux personnels et d'exposés théoriques.

Le principe des classes inversées est d'application (travail à domicile : appropriation de textes, vidéos, articles scientifiques...).

Dispositifs d'aide à la réussite

Disponibilité des enseignants (réponses aux questions des étudiants, exercices supplémentaires...)

Sources et références

Bucheton, D. & Chabanne, J.-C. (2002). *Parler et écrire pour penser, apprendre et se construire : L'écrit et l'oral réflexifs*. Paris : Presses Universitaires de France.

Bucheton, D. & Soulé, Y. (2009). *Les gestes professionnels et le jeu des postures de l'enseignant dans la classe : un multi-agenda de préoccupations enchâssées*. *Education & didactique*, 3(3), 29-48.

Bucheton, D. (2014). *Refonder l'enseignement de l'écriture : Vers des gestes professionnels plus ajustés du primaire au lycée*. Paris : Retz.

Charmeux, E. (2012). *Réconcilier les enfants avec l'écriture : Entrer dans l'écrit*. Montrouge : ESF éditeur.

Cogis, D. (2005). *Pour enseigner et apprendre l'orthographe : nouveaux enjeux, pratiques nouvelles*. Paris : Delagrave.

Fayol, M. & Jaffré, J.-P. (2008). *Orthographier*. Paris : Presses Universitaires de France.

Poslaniec, C. (2009). *Pratiques de littérature jeunesse à l'école : Comment élaborer des activités concrètes ?* Paris : Hachette éducation.

Reuter, Y. (1996). *Enseigner et apprendre à écrire*. Paris, ESF.

Schneuwly, B. & Dolz, J. (2009). *Des objets enseignés en classe de français*. Rouen : Presses universitaires de Rouen.

Tremblay, O., Turgeon, E. & Gagnon, B. (2020). *Cercles d'auteurs et ateliers d'écriture : des dispositifs innovants pour un enseignement engagé de l'écriture au primaire*. *Revue hybride de l'éducation*, 4(2), I-XIII.

Wilmet, M. (2015). *Petite histoire de l'orthographe française*. Bruxelles : Académie royale de Belgique.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours et ressources en ligne.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Une évaluation partielle écrite en janvier et un examen oral en juin.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	50	Exo	50	Exm	100

Eve = Évaluation écrite, Exo = Examen oral, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

L'évaluation du Q3 reprend l'entièreté de la matière du Q1 et du Q2.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).